

Interpellation « Les autorités du canton de Vaud se mettraient-elles à genoux devant la Municipalité de Gland ? »

En visionnant l'émission « Vues sur le Lac » diffusée à partir du 30 septembre sur NRTV, nous avons pu entendre le représentant de la Municipalité affirmer un certain nombre de choses qui n'ont pas manqué de me surprendre. M. Genoud était interviewé sur l'aboutissement du référendum « Halte à la confiscation des rives glandoises » et il a notamment affirmé, je cite « que le Plan directeur des rives du lac date de nombreuses années et allait de toute façon être modifié car il devait être adapté aux nouvelles considérations actuelles. »

Sachant que ce PDRL n'a été adopté qu'en 2000 par le Grand Conseil vaudois ; sachant également que sa dernière adaptation, adoptée aussi par le Grand Conseil, (comme toute modification d'ailleurs) date du 16 novembre 2010, donc il y a moins d'une année, vous conviendrez qu'il y a lieu d'être surpris par de telles affirmations.

Par ailleurs, M. Genoud s'est dit très étonné que des Verts fassent partie du comité référendaire, dans la mesure où des zones doivent être protégées pour des raisons environnementales.

Je désire donc interpeller la Municipalité sur sa politique d'information et sur les relations privilégiées qu'elle entretiendrait peut-être avec le gouvernement cantonal pour avoir des informations que le Grand Conseil n'aurait pas, ainsi que sur les conditions qu'elle estime devoir être réunies pour que des membres d'un parti puissent adhérer à un comité référendaire.

Mais pour être complet et honnête, je me dois de reconnaître que j'adhère ou que je comprends quand même certains des propos tenus par M. Genoud lors de cette émission, notamment lorsqu'il affirme, je cite : « la désinformation fait partie du sujet du référendum ... » ou encore lorsqu'il dit « On n'a absolument pas la certitude d'avoir l'autorisation de passer plus loin que La Crique ».

Je pose dès lors les questions suivantes :

1. De quels éléments concrets et officiels notre exécutif dispose-t-il quant l'un de ses membres affirme que le PDRL va être adapté dans le sens des intentions municipales ?
2. Si elle ne dispose d'aucun élément concret et officiel, pourquoi ces affirmations ont-elles été faites ?
3. Dans le même cas de figure toujours, comment la Municipalité compte-elle communiquer que ces affirmations étaient erronées, donc apporter un démenti aux propos relevés ?
4. Pourquoi la Municipalité juge-t-elle anormal ou étonnant que des représentants d'un parti écologiste défendent l'application concrète d'un document officiel cantonal qui spécifie expressément dans ses objectifs que les zones dignes de protection pour des raisons écologiques sont évitées par le cheminement piétonnier le long des rives du lac, ce qui est le cas, comme le montrent les plans qui accompagnent le PDRL.
5. D'une manière plus générale, quelle doctrine de communication les représentants de la Municipalité doivent-ils suivre lorsqu'ils participent à des émissions télévisées ou répondent à des interviews ? S'il n'y a aucune doctrine particulière, comment la Municipalité entend-elle y remédier ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses qu'elle apportera à ces questions, en émettant le vœu que ces réponses soient transmises par écrit aux Conseillères et Conseillers, dans la mesure du possible avant la prochaine séance du Conseil.

Gland, le 13 octobre 2011

Jean-Michel Favez

